

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille neuf, le vingt-sept Juin, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 16 Juin 2009

PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOUSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Pierre VALLERON, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Marylène BLANCHEZ, Michel CARRIERE, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Françoise BOUCARD, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

OBJET :

Vente terrain à SAINT AVIT
SENIEUR A MME PROUVOST –
AELBRECHT Joëlle

Madame Joëlle PROUVOST-AELBRECHT souhaite acquérir un terrain qui appartient à la CCPB sur la commune de SAINT AVIT SENIEUR face au cimetière.

Le terrain est composé des parcelles

- B n°2435 d'une superficie de 2842 m²
- B n°2436 d'une superficie de 2840 m²

Soit au total 5682 m².

Madame PROUVOST achèterait ces parcelles au prix 6 € le m² mais ne souhaite pas construire dans l'immédiat.

Le prix proposé par Madame PROUVOST est donc 34 092 €, les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal de ST AVIT SENIEUR s'est réuni et a émis un avis favorable à cette vente. La commune de ST AVIT SENIEUR, acquéreur de la parcelle B n° 2434, attenante à ce terrain, devra laisser un chemin d'accès sur ladite parcelle.

Le conseil approuve les termes de cette vente et autorise son président à signer en l'étude de Maître BEVIGNANI les documents relatifs à cette opération.

Le conseil précise que les frais éventuels d'urbanisation de ce terrain seront à la charge de l'acquéreur.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : - 3 JUIL. 2009

Publié ou notifié
Le : - 6 JUIL. 2009

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 30 Juin 2009

Le Président,

Maryse BALSE

